

Pourquoi une banque syndicale?

Autor(en): **Weber, Max**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **16 (1924)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383535>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour la charge résultant de l'assurance des accidents non professionnels, consulter le tableau suivant. Les assurés sont répartis en cinq classes de risques. La classe A comprend les entreprises à exploitation continue; les assurés d'entreprises avec un personnel occupé en majeure partie pleinement et de façon ininterrompue. La classe B comprend les entreprises de constructions; les assurés d'entreprises de construction de bâtiments, de terrassement et autres entreprises, dont l'exploitation est dépendante du temps. A la classe C sont attribuées les entreprises à exploitation continue; les assurés d'autres entreprises que celles prévues dans la classe B, dont la durée d'exploitation est limitée ou interrompue, conformément au contrat de travail ou par suite de circonstances extérieures. La classe D comprend des entreprises dont le personnel exécute, en majeure partie, des travaux agricoles à titre d'occupation accessoire et ne travaillent pas régulièrement ou entièrement dans une entreprise soumise à l'assurance. Enfin la classe E comprend les ouvriers qui ne sont pas occupés pleinement dans une entreprise soumise à l'assurance; des assurés avec occupation relativement assez étendue en dehors de l'exploitation soumise à l'assurance; des assurés se livrant à une occupation accessoire non dangereuse.

La charge se répartit comme suit:

	Accidents professionnels	Accidents non professionnels
Frais de guérison	20 %	18 %
Indemnité de salaire	32 %	29 %
Rentes pour invalides	34 %	27 %
Rentes pour survivants	14 %	26 %
	100 %	100 %

Concernant les causes d'accidents, ce sont les données relatives aux accidents des années 1920—1922 qui ont servi de base. La charge imposée aux différents groupes ressort des chiffres suivants. On a, il est vrai, seulement pris en considération les principaux groupes industriels.



Pourquoi une banque syndicale?

(Par Max Weber, St-Gall.)

1. Le mouvement ouvrier ne dispose pas d'hommes capables de diriger une telle entreprise. Nous avons bien des dirigeants pour les affaires politiques et syndicales, mais pas pour les questions économiques. Cela s'est vengé cruellement partout où il fut fait des tentatives de socialisation. On peut bien compter que, en cas de victoire du socialisme, maints dirigeants capitalistes passeraient dans nos rangs. Seulement on ne pourrait pas avoir une bien grande confiance en eux. Une grande partie chercheraient à saboter le développement du socialisme. En tous cas, ces forces seraient insuffisantes pour maintenir la vie économique et encore moins pour la réorganiser. Nous devons donc déjà aujourd'hui nous occuper de la question en instruisant, de façon appropriée, des individus paraissant présenter les aptitudes nécessaires. Néanmoins, une éducation théorique ne suffit pas, il faut aussi de la pratique. Dans les entreprises capitalistes privées, il est presque complètement exclu qu'un socialiste occupe un poste en vue. La seule possibilité d'acquérir l'expérience nécessaire réside donc dans les emplois d'administrations publiques (mais là aussi seulement lorsque la classe ouvrière est assez forte pour faire élire ses représentants) et dans ceux des propres entreprises de la classe ouvrière. La première possibilité est très limitée. La

deuxième n'a été, jusqu'à maintenant, presque pas encore utilisée. Le mouvement coopératif est aussi en grande partie en mains bourgeoises. Les représentants de la classe ouvrière sont précisément exclus des principales charges. Et en ce qui concerne le mouvement syndical, il y a bien peu de fonctions qui soient favorables à la formation de leurs titulaires dans l'économie.

Il en résulte que la classe ouvrière ne doit manquer aucune occasion de participer à la vie économique, en essayant de faire entrer ses représentants partout où cela peut contribuer à développer leurs connaissances économiques. Il doit aussi être tenté de fonder de propres entreprises économiques.

2. On a dans la classe ouvrière des idées tout à fait erronées sur l'économie capitaliste et sa transition en un régime socialiste. La plupart des ouvriers n'ont aucune notion de ce qu'on entend par vie économique. On entend émettre des opinions d'une franche naïveté, même dans les milieux dirigeants, et ce, sur des problèmes tels que l'argent et les intérêts. Personne ne contestera que cette ignorance des questions économiques constitue un grand obstacle au développement du mouvement économique socialiste. En Suisse, nous n'en sommes pas encore à prendre les mesures politico-économiques devant servir d'introduction à la socialisation. Mais quand on en sera là, il y aura lieu de craindre que les masses non éclairées ne soient captivées par l'esprit de sectes (comme Freiland-Freigeld, munitisme et communisme), ce qui occasionnerait de nouvelles scissions et paralyserait la force d'expansion du mouvement ouvrier. Actuellement, le manque de culture de la classe ouvrière comporte aussi de nombreux inconvénients. Par exemple, certaines fautes du mouvement coopératif ainsi que la tension entre les syndicats et les coopératives, sont à attribuer, pour une large part, au fait précité.

Comment y remédier? Il va de soi que l'éducation économique est plus indispensable que jamais et elle doit être étendue sans cesse davantage. Mais la théorie seule ne suffit pas. L'enseignement des ouvriers doit se faire par une méthode intuitive, c'est-à-dire qu'il doit être possible de suivre en pratique la marche du développement de l'économie capitaliste vers l'économie socialiste. A cet effet, on dispose des entreprises d'économie publique, naturellement en première ligne celles qui sont contrôlées par les organisations ouvrières.

Il est indiqué à ce point de vue également de développer les entreprises d'économie publique et d'en créer de nouvelles, qui soient soumises directement à l'influence des organisations ouvrières.

3. Pendant longtemps, la question du passage de l'économie capitaliste au régime socialiste, ne fut discutée que théoriquement et donna lieu aux plus grandes controverses. Mais aujourd'hui, grâce aux expériences faites dans les tentatives (heureuses ou non) de socialisation, on commence à comprendre toujours plus clairement de quelle manière doit s'opérer cette transition et qu'il devient de plus en plus nécessaire pour en favoriser l'avènement, de mettre la main à la pâte. Cette manière de voir contient en premier lieu l'idée que l'introduction du régime socialiste ne doit pas s'effectuer par une révolution subite, mais par une évolution lente et progressive. Ce développement économique peut bien être accéléré par des interventions politiques et syndicales, mais il ne peut pas être obtenu par la force. Au préalable, il faut que l'éducation des masses ait fait des progrès correspondants.

Les organisations ouvrières doivent tendre de toutes leurs forces à atteindre ce but. Il en est de même en ce qui concerne la lutte pour obtenir de l'influence dans l'Etat et la commune ainsi que dans les entreprises pu-

bliques. C'est ce qui a lieu d'ailleurs en grande partie dans le mouvement coopératif. Mais ce qui a été négligé jusqu'à maintenant, c'est la création de *propres* entreprises communes. Cela est compréhensible et la réserve observée sur ce point était certainement en place. Les expériences faites avec des coopératives de production le prouvent abondamment. Pour autant que des raisons de *nature intérieure* (mauvaise direction, manque de clairvoyance des ouvriers occupés, etc.) ont provoqué l'insuccès, cela doit nous engager plutôt à *étendre notre activité économique*. Lorsque les difficultés sont venues de l'extérieur (manque de capitaux, boycott, etc.) et ont paralysé et ruiné les coopératives de production, cela est parvenu le plus souvent de ce que la fondation de ces entreprises avait été faite toute accidentellement (par suite de grève, etc.). Il eût mieux valu procéder avec méthode et ne tenter des expériences qu'à bon escient (indépendance d'organisation capitaliste, peu de fonds nécessaires et l'écoulement assuré, etc.) Le domaine le plus favorable est certainement celui où n'entre en considération qu'un trafic avec des ouvriers ou des organisations ouvrières ou encore où trafic est suffisant pour rendre viable l'entreprise et permettre de défier tout boycottage capitaliste. La banque ouvrière peut être envisagée comme une entreprise de ce genre pour autant qu'elle reçoit assez de moyens financiers des organisations ouvrières et pour autant qu'elle dispose d'un champ d'activité assez étendu.

4. Pour le moment, les organisations ouvrières, en particulier les syndicats, sont complètement dépendantes, pour leur trafic d'argent et de capitaux, des services des plus typiques représentant du régime capitaliste: les banques. Des milliers, des millions même de francs sortent de la poche des ouvriers pour alimenter un régime que nous combattons. Ces fonds sont destinés à des opérations que nous réproverions, si nous en avions connaissance. Mais, ce n'est pas tout. Les moyens fournis par nos organisations de lutte sont livrés *directement à nos adversaires*. Ils sont donc à même en tout temps, en boycottant leur avoir, d'empêcher les organisations ouvrières d'entreprendre une lutte. Si cet événement ne s'est pas produit jusqu'à maintenant, cela provient seulement de ce que les luttes déclenchées n'ont pas eu l'envergure nécessaire. Lorsque les banques auront l'impression que le capitalisme est serré de près, elles s'abstiendront alors de mettre à disposition de l'argent destiné à les combattre.

D'autre part, nous avons constaté que des corporations s'occupant beaucoup de politique sociale, se sont vu refuser tous les crédits par les banques. Des coopératives ont manqué de capital d'exploitation et n'ont pu se développer. N'est-ce pas stupide que les organisations ouvrières mettent leur argent dans les mains des capitalistes, lesquels combattent tout ce qui touche de loin ou de près au socialisme. Toutefois, il arrive que des fédérations et des sections syndicales essayent de remédier à ce non-sens, en plaçant une partie de leurs disponibilités dans des coopératives. C'est là une politique fautive et dangereuse dès qu'il s'agit de sommes importantes. Dans la règle, cela constitue un placement qui, en cas de besoin urgent, ne peut être retiré. Par exemple, un syndicat qui met 20,000 francs dans l'imprimerie d'un journal ouvrier, doit bien se dire qu'en cas de grève ou autres circonstances exigeant de grands moyens, il ne peut absolument pas compter sur ce capital. Il peut bien rapporter un bon intérêt, mais il n'est pas disponible pour des actions syndicales. D'un autre côté, il est absolument nécessaire aujourd'hui, que les organisations ouvrières soutiennent les entreprises coopératives ouvrières. Qui le ferait, si ce n'est eux?

Cela est possible en constituant une banque, devant servir d'intermédiaire entre les syndicats ayant de l'argent à placer et les exploitations économiques ouvrières ayant besoin de capitaux. Un tel institut sera en état de compenser les risques et de tenir à disposition l'argent liquide nécessaire. Cette banque serait en mesure aussi de mieux contrôler la situation financière des entreprises dans lesquelles elle a des fonds, de demander les garanties utiles et éventuellement, en cas de mauvaise gestion, de faire procéder à un assainissement de l'exploitation. Ce serait-là un grand avantage pour les syndicats comme bailleurs de fonds en ce sens que la sécurité serait augmentée, le contrôle des entreprises économiques étant fait par un organe disposant d'hommes compétents en la matière. Une telle banque ouvrière serait propre à devenir une *centrale économique du mouvement ouvrier*. Elle pourrait stimuler les efforts tout en donnant, cas échéant, des avertissements qui seraient écoutés. Elle dirigerait d'ailleurs le mouvement économique. Elle serait avant tout en état, par exemple lors de variations brusques de changes ou autres phénomènes importants du marché du capital, de juger plus vite et mieux que de petites entreprises isolées. Ces dernières pourraient être alors averties à temps.

5. Dans les trois milliards de francs d'épargne suisse, il y a sûrement des sommes considérables fournies par les ouvriers et les employés, mais qui étant investies dans des banques capitalistes, sont soustraites à la disponibilité et au contrôle des ouvriers et sont ainsi au service de leurs adversaires. Mais ces sommes peuvent être mobilisées pour la cause ouvrière et employées à favoriser l'économie sociale. Il n'y a pas seulement lieu d'organiser la capacité de travail et la puissance de consommation des ouvriers, mais il faut également organiser leur *puissance d'épargne*. C'est là un complément très indispensable de l'expansion du mouvement ouvrier au domaine de l'économie.

Les raisons exposées ci-dessus sont certainement assez concluantes pour justifier la fondation d'une banque ouvrière et syndicale; mais il va de soi qu'une telle entreprise exige une extrême prudence.



Les grandes villes dans la statistique des fabriques

Pour la première fois, la statistique des fabriques présente dans un exposé spécial la situation particulière des quatre grandes villes suisses. Cette innovation est heureuse, car ces villes sont des foyers de vie économique intéressants.

L'importance de ces villes réside déjà dans le fait qu'elles comprennent une proportion différente du nombre total des fabriques et des ouvriers du canton. Ainsi, Bâle-Ville possède le 100 % des fabriques et le 100 % des ouvriers, Genève le 90 % des fabriques et le 89,9 % des ouvriers, Zurich le 44,5 % des fabriques et le 26,3 % des ouvriers, et Berne le 18,7 % des fabriques et le 18,2 % des ouvriers de l'ensemble du canton.

Ces quatre villes possèdent à elles seules 1520 fabriques sur 7941 que compte la Suisse, ce qui fait un cinquième, et 53,806 ouvriers ou le 16 % de l'ensemble du pays.

La répartition selon l'âge et le sexe donne le résultat suivant: